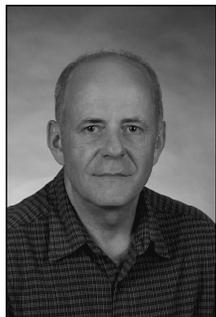


Avis de convocation aux assemblées de secteurs

Les producteurs de bois de la Côte-du-Sud sont, par la présente, convoqués aux assemblées de secteurs 2018 du Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud. Ces assemblées se tiendront aux dates et endroits indiqués ci-dessous. L'inscription des participants débutera à 19 h 15.



Chers producteurs,

L'année 2017 fut bonne au niveau de la mise en marché malgré l'incertitude qui planait sur les prix du sciage résineux. Après une baisse de prix pour les bois courts, une hausse annoncée au courant de l'été aura tout de même ravivé l'intérêt de certains producteurs pour vendre leur bois au prix d'il y a 2 ans. On ne peut parler de ce marché sans rappeler la hausse spectaculaire

des prix payés pour le bois scié sur les différents marchés du bois d'œuvre depuis le début de l'année. Les prix connus sont à leur plus haut, les scieries ont optimisé leur procédé afin de faire 1 MPMP avec 15 % moins de bois, les résidus de coupe ont dorénavant tous des marchés et les producteurs vendent leur bois rond au même prix. Et pourtant, nous avons le pouvoir avec notre Plan conjoint de négocier de meilleures conditions. C'est donc à nous de s'en servir! Nous en discuterons tous, je l'espère, à nos prochaines assemblées de secteurs et générales annuelles.

Comme l'application d'un plan conjoint permet aux producteurs de se regrouper à l'intérieur d'une structure démocratique, les assemblées de secteurs prévues au mois de février sont d'excellentes occasions de venir échanger sur différents aspects de la production forestière. Cette année, votre présence est souhaitée, car le Syndicat souhaite vous consulter sur le projet de mise en marché collective dans le bois de sciage et déroulage. Lors de ces rencontres, le Syndicat présente le rapport des activités qui contient de l'information sur ses opérations et d'autres sujets sont abordés tel que l'ordre du jour en témoigne. Les producteurs ont l'occasion de nommer leurs délégués pour l'assemblée générale annuelle du plan conjoint.

N'hésitez pas à vous joindre à nous, votre participation est très appréciée !

Noël Dionne, président

SOMMAIRE

Avis de convocation aux assemblées de secteurs	1
Avis de convocation aux assemblées générales	2
Sondage sur la mise en marché du bois.....	3
Les marchés des bois destinés au sciage	4
État des marchés des produits forestiers	8
Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.....	10
Activités de transfert de connaissances.....	12

Coordonnées	Pour les producteurs domiciliés dans les municipalités de :
Lundi, 12 février, 19 h 30 École Monseigneur-Boucher 325, av. Chapleau Saint-Pascal	Saint-Athanase, Pohénégamook (Saint-Éleuthère), Saint-Antonin, Saint-Patrice, Rivière-du-Loup, Notre-Dame-du-Portage et toutes les municipalités de la MRC de Kamouraska
Mardi, 13 février, 19 h 30 Édifice municipal 309, 4 ^e Avenue Saint-Paul	Saint-Just, Lac-Frontière, Saint-Fabien, Sainte-Lucie, Saint-Paul, Sainte-Apolline, Sainte-Euphémie, Notre-Dame-du-Rosaire
Lundi, 19 février, 19 h 30 Salle municipale 79, Monseigneur-Bernier Saint-Eugène	Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, Berthier-sur-Mer, Saint-François, Saint-Pierre, Montmagny, Cap-Saint-Ignace, L'Islet, Saint-Eugène, Saint-Cyrille, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert, Saint-Damase, Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise
Mardi, 20 février, 19 h 30 Salle du Centenaire 11, rue du Couvent Sainte-Perpétue	Tourville, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Adalbert, Saint-Pamphile, Saint-Omer

ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLÉES DE SECTEURS

1. Ouverture de la réunion par le président d'assemblée
2. Procédure d'assemblée
3. Rapport des activités 2017
4. Mise en marché du bois pour 2018
5. Atelier de consultation sur le projet de mise en marché collective dans le bois de sciage et déroulage
6. Nomination des délégués pour l'assemblée générale
7. Mise en candidature d'administrateurs : assemblées de St-Eugène et St-Pascal
8. Résolutions
9. Divers
10. Levée de l'assemblée

Vincent Lévesque, ing. f., secrétaire-gérant

Avis de convocation aux assemblées générales annuelles du 1^{er} mai 2018

AVIS DE CONVOCATION À L'AGA DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS CÔTE-DU-SUD

Tous les producteurs de bois de la Côte-du-Sud sont par la présente convoqués à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la Côte-du-Sud. Elle se tiendra le mardi 1^{er} mai 2018 à compter de 10 h 00, à la salle des Bâtisseurs du Centre Rousseau, situé au 390, rue Verreault à Saint-Jean-Port-Joli.

Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale

- 1 - Ouverture de l'assemblée par le président
- 2 - Lecture et adoption de la procédure d'assemblée
- 3 - Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
- 4 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 9 mai 2017
- 5 - Adoption des états financiers au 31 décembre 2017
- 6 - Nomination du vérificateur
- 7 - Adoption du rapport des activités pour l'année 2017
- 8 - Allocution du représentant de la FPFQ
- 9 - Levée de l'assemblée

Notez que tous les producteurs de bois de la Côte-du-Sud sont invités, mais que seuls les délégués nommés aux assemblées de secteurs ont droit de vote à cette assemblée.

Vincent Lévesque, ing. f., secrétaire-gérant

AVIS DE CONVOCATION À L'AGA DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS CÔTE-DU-SUD

Tous les membres du Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud sont par la présente convoqués à leur assemblée générale annuelle. Elle se tiendra le mardi 1^{er} mai 2018 immédiatement après l'assemblée générale annuelle du plan conjoint, à la salle des Bâtisseurs du Centre Rousseau, situé au 390, rue Verreault à Saint-Jean-Port-Joli.

Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale

- 1 - Ouverture de l'assemblée par le président
- 2 - Lecture et adoption de la procédure d'assemblée
- 3 - Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
- 4 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 9 mai 2017
- 5 - Adoption des états financiers au 31 décembre 2017
- 6 - Nomination du vérificateur
- 7 - Élection des administrateurs
- 8 - Étude des résolutions
- 9 - Suivi de l'évolution du projet de mise en marché collective
- 10 - Divers
- 11 - Levée de l'assemblée

Notez que tous les producteurs de bois de la Côte-du-Sud sont invités, mais que seuls les membres en règle du Syndicat ont droit de vote à cette assemblée.

Vincent Lévesque, ing. f., secrétaire-gérant

CONSEIL D'ADMINISTRATION - 2 POSTES À COMBLER

Le syndicat est administré par un conseil d'administration composé de sept administrateurs mis en candidature et élus de différents secteurs. Le terme des administrateurs élus est de trois ans.

Les mises en candidatures sont effectuées aux assemblées de secteurs et lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat. Pour présenter sa candidature, un producteur doit être membre du Syndicat.

L'Élection des administrateurs se fait à l'assemblée générale annuelle du Syndicat. Les membres ont à voter pour le candidat de leur choix parmi les candidatures reçues.

Zone	Municipalités	Administrateur sortant
Kamouraska 2	Saint-Athanase, Pohénégamook, Saint-Denis, Saint-Philippe-de-Néri, Mont-Carmel, Kamouraska, Saint-Pascal, Saint-Bruno	Mario Lévesque
L'Islet A	L'Islet, Saint-Eugène, Saint-Cyrille, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert, Saint-Damase, Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise	Luc Pelletier

Sondage sur la mise en marché

Au début de 2018, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud effectuera un important sondage sur la mise en marché du bois auprès de ses producteurs.

Un questionnaire sera envoyé par la poste auprès de 1 000 producteurs sélectionnés au hasard pour former un échantillon représentatif des producteurs sur le territoire de la Côte-du-Sud. La sélection des producteurs se fera par le Groupe AGÉCO, qui révisera et compilera les questionnaires en plus de faire les analyses statistiques.

Il est primordial que les producteurs contactés répondent à ce questionnaire avec l'objectif d'aider leur organisation à réévaluer ses interventions dans la mise en marché.

Les résultats de ce sondage seront publiés dans le prochain journal « Le Jaseur des bois » et seront présentés lors de l'AGA du Syndicat, le 1^{er} mai 2018.

Le Groupe AGÉCO (www.groupeageco.ca) est actif depuis plus de 15 ans dans les domaines de l'économie agricole et agroalimentaire, du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises. Il a développé une expertise spécifique en matière de collecte de données dans le secteur agricole et agroalimentaire, incluant les secteurs horticole et forestier.

MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

La mise en marché collective permet aux producteurs d'un produit de négocier de meilleures conditions de vente et de mieux répartir l'argent de cette vente entre tous les acteurs de la filière, que ce soit par zone ou pour tout le territoire du plan conjoint. Il est important de souligner que tous les intervenants doivent faire de l'argent, car les difficultés d'un vont nuire à l'autre.

Une mise en marché collective avantage les petits producteurs sans nuire aux gros, ajoute de la transparence sur les marchés et permet le partage équitable des profits entre tous les intervenants, soit le transformateur, le transporteur, l'entrepreneur et le producteur.

Les producteurs seront consultés à nouveau lors des prochaines assemblées sur ce projet de mise en marché.

CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES DE LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE SCIAGE ET DÉROULAGE SUR LA CÔTE-DU-SUD

À titre de réflexion, voici les caractéristiques actuelles de la mise en marché du bois de sciage et déroulage sur la Côte-du-Sud.

- Le prix du bois affiché dans le journal ne reflète pas le prix payé à tous les producteurs par les scieries.
- Certains intermédiaires ont des primes que les autres producteurs ne peuvent obtenir.
- Le pouvoir de négociation est limité, voir nul.
- Là où le prix est élevé, certains intervenants augmentent leur tarif.

- Deux scieries achètent plus de 75 % des volumes de résineux de qualité sciage.
- Deux scieries achètent plus de 95 % des volumes de tremble de qualité sciage.
- Deux scieries achètent plus de 95 % des volumes de feuillus durs de qualité sciage.

13 PLANS CONJOINTS DE PRODUCTEURS DE BOIS AU QUÉBEC

- 7 négocient la mise en marché de tous les bois.
- 2 négocient la mise en marché du bois à pâte et font la paie de tous les bois.
- 4 négocient la mise en marché du bois à pâte.

LES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC FONT LE CHOIX DE NÉGOCIER COLLECTIVEMENT AVEC LES SCIERIES

C'est à la suite d'une assemblée générale spéciale qui se tenait en soirée au Centre de foires de Sherbrooke que les délégués du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ) ont pris une décision historique. Dorénavant, le prix du bois de sciage résineux sapin-épinette des producteurs forestiers de l'Estrie et de la Montérégie sera déterminé suite à une négociation collective menée par le SPFSQ auprès des scieries.

« Je suis extrêmement fier de la décision qui a été prise par l'ensemble des délégués » s'est enchanté André Roy, président du SPFSQ. « C'est historique pour notre région! Cela fait 20 ans que le prix du bois de sciage stagne. En se regroupant tous les producteurs ensemble, en allant s'asseoir à la même table avec les scieries et en négociant collectivement, les producteurs forestiers auront enfin un meilleur prix pour leur travail. »

La nouvelle mesure fait en sorte que dorénavant, le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec se chargera d'aller négocier le prix du bois de sciage directement avec les scieries. Ce prix sera ensuite appliqué à la grandeur des transactions de bois de sciage sur le territoire de l'Estrie et de la Montérégie. Auparavant, les scieurs informaient les producteurs d'un prix minimum qu'ils devaient s'engager à payer et ils pouvaient offrir des prix différents pour certains producteurs. La baisse du nombre de scieries dans les dernières années ayant entraîné un déséquilibre dans le marché, la concentration du nombre d'acheteurs avait fini par défavoriser le producteur au détriment des transformateurs de bois.

« La force du syndicalisme forestier, la force qu'on se donne quand on se regroupe pour aller chercher des gains pour tout le monde, il faut reconnaître que c'est moins au goût du jour qu'autrefois », de rappeler André Roy. « La décision historique qui a été prise par les délégués en assemblée générale spéciale prouve que nos convictions ont encore toute leur pertinence. L'union fait la force et ensemble, nous allons toujours plus loin », de conclure le président du SPFSQ.

Une période de transition sera nécessaire pour permettre de négocier des ententes avec les scieurs, à la satisfaction des deux parties. Entre-temps, les livraisons se poursuivent selon les ententes existantes.

Source : Martin Larrivée, ing. f., SPFSQ

Les marchés des bois destinés au sciage

Chaque producteur a la responsabilité de négocier une entente de mise en marché avec l'acheteur de son choix. Cette entente devrait être conclue avant d'entreprendre la production et prévoir au minimum les prix, les volumes, les normes de production et les conditions de transport du bois vers l'usine. Bien que le Syndicat ait mis en œuvre tous les moyens pour s'assurer de l'exactitude des données présentées dans les tableaux qui suivent, il ne peut être tenu responsable d'erreurs ou d'omissions. Ces données ont été mises à jour le **10 janvier 2018**. Visitez régulièrement notre site Internet pour suivre les changements de prix.

Le paiement du bois au producteur est effectué par l'acheteur qui en assume l'entière responsabilité. La contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint est retenue par l'acheteur lors du paiement et remise périodiquement au Syndicat. Il s'agit de 0,44 \$ par m³ apparent ou 0,64 \$ par tonne impériale verte ou 3,19 \$ par corde de 8 pieds ou 3,75 \$ par mille pieds mesure de planche ou l'équivalent mathématique déterminé par le Syndicat pour une unité de mesure différente.

SAPIN ET ÉPINETTES

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Ép. de Norvège	8' 4"	6½" et +	185 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

BOIS DAAQUAM INC. / ST-JUST LÉANDRE ROULEAU 418-244-3608 POSTE 236 / TABLE ROY			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin	16' 6"	5" et +	440 \$ /mille pmp
	14' 6"	5" et +	415 \$ /mille pmp
	12' 6"	5" et +	415 \$ /mille pmp
Épinette	16' 6"	5" et +	455 \$ /mille pmp
	14' 6"	5" et +	430 \$ /mille pmp
	12' 6"	5" et +	430 \$ /mille pmp
Sapin - épinette	10' 6"	4" et +	300 \$ /corde 10'
	9' 6"	4" et +	275 \$ /corde 9'
	8' 4"	4" et +	240 \$ /corde 8'
Sapin	en longueur	4" et +	65 \$ /tonne imp. v.
Épinette	en longueur	4" et +	75 \$ /tonne imp. v.

Bois en longueur : diamètre minimum au pied de l'arbre 7", à la tête de l'arbre 4". Contactez l'acheteur ou le mesureur avant de produire ou livrer du 8, 9 et 10 pieds.

BOIS DE SCIAGE LAFONTAINE INC. / STE-PERPÉTUE ROBIN PELLETIER 418-359-2500 OU 418-356-6573 / TABLE ROY			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	6" et +	450 \$ /mille pmp
	12' 6"	6" et +	430 \$ /mille pmp
	10' 4"	4" et +	290 \$ /corde 10'
	9' 4"	4" et +	265 \$ /corde 9'

Contactez l'acheteur avant de livrer. **Arrêt des achats de 8'.**

GROUPE LEBEL (2004) INC. / ST-JOSEPH MARCEL LAMARE 418-493-2097 (101) OU CHANTAL ALAIN (100)			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	9' 1"	4" et +	250 \$ /corde 9'
	16' 6"	5" et +	68 \$ /m ³ solide ¹
	12' 6"	5" et +	64 \$ /m ³ solide ²
Ép. de Norvège	8' 4"	5" et +	170 \$ /corde 8'

¹ Équivaut à 371 \$/mille pmp.
² Équivaut à 348 \$/mille pmp. Contactez l'acheteur avant de produire.
Sapin-épinette, arrêt des achats de 8'.

MAIBEC INC. / ST-PAMPHILE RAYMOND LAVERDIÈRE 418-356-4260 / TABLE ROY			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	6" et +	450 \$ /mille pmp
	12' 6"	6" et +	425 \$ /mille pmp
	10' 6"	4" et +	300 \$ /mille pmp
	9' 4"	4" et +	275 \$ /corde 9'
Épinette	en longueur	4" et +	76 \$ /tonne imp. v.
Sapin	en longueur	4" et +	68 \$ /tonne imp. v.

Maibec limitera les réceptions de 8 et 9 pieds à une faible proportion des quantités livrées. Contactez l'acheteur avant de produire. Maibec peut planifier le transport. **Arrêt des achats de 8'.**

MATÉRIAUX BLANCHET INC. / ST-PAMPHILE DAVE CHOUINARD 418-356-3344 OU 418-710-0172 CAROLINE DUBÉ 418-356-3344 OU 418-710-0751 / TABLE ROY			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	5" et +	450 \$ /mille pmp
	14' 6"	5" et +	425 \$ /mille pmp
	12' 6"	5" et +	425 \$ /mille pmp
	10' 4"	4" et +	300 \$ /corde 10'
Épinette ¹	9' 4"	4" et +	275 \$ /corde 9'
	en longueur	4" et +	76 \$ /tonne imp. v.
Sapin ²	en longueur	4" et +	68 \$ /tonne imp. v.

Dans tous les cas, Matériaux Blanchet inc. paiera les producteurs directement. Communiquez avec l'acheteur avant de produire.
¹ Plus de 75 % épinettes.
² Si moins de 75 % épinettes.
Arrêt des achats de 8'.

RENÉ BERNARD INC. / ST-ZACHARIE BOB LACHANCE 418-225-1063 / TABLE INTERNATIONALE			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	8" et +	400 \$ /mille pmp
	12' 6" - 14' 6"	6" et +	375 \$ /mille pmp

Contactez l'acheteur avant de produire.

SCIERIE ALEXANDRE LEMAY ET FILS INC. / STE-MARIE GILLES LEMAY 418-387-5670			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	9' 4" AAA	5" et +	300 \$ /corde 9'
	9' 4" AA	4" et +	275 \$ /corde 9'
	9' 4" A	4" à 6"	240 \$ /corde 9'
	8' 4" AAA +	6" et +	275 \$ /corde 8'
	8' 4" AAA	5" et +	260 \$ /corde 8'
	8' 4" AA	4" et +	245 \$ /corde 8'
	8' 4" A	4" à 6"	210 \$ /corde 8'

Les prix peuvent varier si le bois est de mauvaise qualité. Aucun achat d'épinette de Norvège ni de bois de champs. Diamètre maximum de 14". Les chargements dont le diamètre moyen est inférieur à 5" seront refusés.

AUTRES RÉSINEUX

BARDOBEK INC. / ST-JUST MARTIN-PAUL BLAIS-GAUVIN 418-244-3612 OU 418-234-3891 DONALD CLOUTIER 418-244-3612 OU 418-625-0551			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 4" en longueur ¹	8" et + 4" et +	270 \$ /corde 8' 70 \$ /tonne imp. v.
Un minimum de 12 pouces à la base pour le bois en longueur. Prendre entente avec l'acheteur avant de produire.			

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Mélèze	8' 4"	6½" et +	185 \$ /corde 8'
Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.			

BOIS ROND USINÉ L.G. INC. / ISSOUDUN MICHEL GINGRAS 581-991-2715 / CLAUDEL LORD 418-997-2715			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin blanc	10' 6" 12' 6" 16' 6"	14" et + 14" et + 14" et +	550 \$ /mille pmp 550 \$ /mille pmp 550 \$ /mille pmp
Maximum 1,5" pour les nœuds noirs et 3" pour les nœuds rouges. Contacter l'acheteur avant de produire. Mesurage à la table de Roy.			

GROUPE LABEL (2004) INC. / ST-JOSEPH MARCEL LAMARRE 418-493-2097 (101) OU CHANTAL ALAIN (100)			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin gris	9' 1"	5½" et +	235 \$ /corde 9'
Contactez l'acheteur avant de produire.			

J.D. IRVING LTÉE. / BAKER BROOK (NB) PAUL OUELLET 506-423-8081			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 6" 6' 6"	4" et + 4" et +	145 \$ /corde 4' 145 \$ /corde 4'
Cèdre droit et sain.			

LES BARDEAUX LAJOIE INC. / ST-EUSÈBE GILLES BÉRUBÉ OU DENIS LAJOIE OU MANON GOSSELIN 418-899-2541			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre *	8' 4" 6' 4"	5" et + 5" et +	240 \$ /corde 8' 180 \$ /corde 6'
C. à bardeau *	8' 4"	8" et +	300 \$ /corde 8'
Prendre entente avec l'acheteur avant de produire. * Arrêt d'achat de bois pour une période indéterminée.			

MAIBEC INC. / ST-PAMPHILE RAYMOND LAVERDIÈRE 418-356-4260 / TABLE ROY			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 8" 10' 4" à 16' 6" en longueur	9" et + 9" et + 6" et +	300 \$ /corde 8' 350 \$ /mille pmp 80 \$ /tonne imp. v.
Contactez l'acheteur avant de produire. Maibec peut planifier le transport.			

MOBILIER RUSTIQUE (BEAUCE) INC. / ST-MARTIN SYLVIE POULIN OU SERGE-PAUL QUIRION 418-382-5987 / TABLE ROY			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre AA	10' 6" et 12' 6"	6" et +	430 \$ /mille pmp
A	10' 6" et 12' 6"	6" et +	325 \$ /mille pmp
A-AA	10' 6" et 12' 6"	3.5" à 5¾"	1,40 \$ à 5,65 \$ ch.
AA	8' 6"	5" et +	315 \$ /corde 8'
AA	8' 6"	3" à 5"	170 \$ /corde 8'
AA	6' 6"	5" et +	185 \$ /corde 6'
AA	6' 6"	3" à 5"	135 \$ /corde 6'
Très important : le bois de 6' et 8' doit obligatoirement être démêlé selon les longueurs et selon les classes de diamètre indiquées. Une surlongueur de 4 à 6 pouces est demandée. Le bois livré sera payé selon la liste de prix en vigueur au moment de la livraison. Le paiement se fera environ de 15 à 20 jours après la réception du bois. Communi-quez avec l'acheteur avant de produire. Qualité AA = aucune pour-riture, aucune fourche et courbe maximale de 1 pouce. Qualité A = moins d'un pouce de pourriture, aucune fourche et courbe maximale de 2 pouces. Les morceaux pourris, croches, coupés de plus d'un an ou avec marque de scie profonde, seront refusés. Vérifiez avec l'ache-teur pour le bois piqué par les rouleaux de multifonctionnelles. Pour plus d'informa-tions, visitez le site Internet au www.mobilierrustique.com . Pour une période indéterminée, la réception de billots reprend par rendez-vous. Communiquer avec Sylvie au poste 101. Aucune réception les vendredis.			

RENÉ BERNARD INC. / ST-ZACHARIE BOB LACHANCE 418-225-1063 / TABLE INTERNATIONALE			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin blanc #1	12' 6" - 14' 6" - 16' 6"	10" et +	420 \$ /mille pmp
#p	8' 6" à 16' 6"	8" et +	320 \$ /mille pmp
#1 : Billots avec 1½" nœuds noirs et 3½" nœuds rouges. #p : Palette : tous les billots qui ne sont pas dans la catégorie #1 et les billots de 8' et 10'. Contactez l'acheteur avant de produire.			

STELLA-JONES PHILIPPE FREDETTE 819-986-8998 EXT. 1162				
Essence	Longueur	Circonférence à 6' de la souche	Circonférence min. au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin rouge	32'	30" à 36"	21"	35 \$ chaque tige
- pin gris	37'	34" à 42"	23"	40 \$ chaque tige
	42'	39" à 46"	23"	75 \$ chaque tige
	47'	42" à 48"	25"	95 \$ chaque tige
	52'	47" à 53"	25"	130 \$ chaque tige
	57'	48" à 54"	25"	160 \$ chaque tige
	62'	50" à 56"	25"	170 \$ chaque tige
	Aucune carie ou pourriture, aucune section morte sur le tronc, pas de coude, courbure légère acceptée. Contactez l'acheteur avant la coupe pour connaître ses spécifications.			

L'outil pour comparer
le prix du bois



FEUILLUS DURS

BÉGIN & BÉGIN INC. / LOTS RENVERSÉS JEAN-MARIE OUELLET 418-899-6786 / TABLE INTERNATIONALE				
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine	
Érable #1 ¹	8' 6"	14" et +	600 \$ /mille pmp	
	9' 6"	11" et +	650 \$ /mille pmp	
	#2 ¹	8' 6"	12"	400 \$ /mille pmp
		9' 6"	11"	450 \$ /mille pmp
	#3 ¹	8' 6"	10"	350 \$ /mille pmp
9' 6"		11" et +	400 \$ /mille pmp	
Merisier - bouleau #1 ⁴	#4 ²	8' 6"	300 \$ /mille pmp	
	#5 ³	8' 6"	275 \$ /mille pmp	
	#2 ³	8' 6"	14" et +	600 \$ /mille pmp
		9' 6"	11" et +	650 \$ /mille pmp
	#3 ³	8' 6"	10" et +	400 \$ /mille pmp
Frêne #1 ³	8' 6"	10" et +	500 \$ /mille pmp	
	#2 ³	8' 6"	8"	300 \$ /mille pmp
Plaine #1 ³	8' 6"	10" et +	300 \$ /mille pmp	
	#2 ³	8' 6"	8"	200 \$ /mille pmp
Hêtre #1 ³	8' 6"	10"	350 \$ /mille pmp	
Billons Érable, hêtre, plaine	8' 6"	6" et +	200 \$ /mille pmp	
Billons Merisier, bouleau	8' 6"	6" et 7"	50 \$ /t.m.v.	
			50 \$ /t.m.v.	

¹ 2 côtés sans défauts, moins de 50 % de cœur.
² 2 côtés sans défauts, 50 % et plus de cœur.
³ 2 côtés sans défauts.
⁴ 3 côtés sans défauts.

Les billes doivent être saines et droites, ébranchées à fleur de tronc et façonnées à angle droit. L'acheteur peut s'occuper du transport des billots.

Les billes coupées en période de sève doivent être transportées au maximum 2 semaines après la coupe. Longueur prioritaire pour les diamètres de 11 pouces et plus de 9' 6". Communiquer avec la Scierie avant la production.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bouleau - merisier	8' 4"	6 1/2" et +	270 \$ /corde 8'
Bois francs	8' 4"	6" et +	270 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés. Les billes de bouleau et merisier doivent être fraîchement coupées et celles contenant du bois décoloré seront reclassées dans la catégorie « Bois francs ». **Arrêt des achats de 50"**.

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC / LAC-MÉGANTIC GASTON PARADIS 418-750-1054 / TABLE INTERNATIONALE			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bouleau blanc - bouleau jaune qualité déroulage. ¹			
AA 4 FC	8' 6" ou 9' 4"	16" et +	1 700 \$ /mille pmp
AD 4 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et 15"	1 375 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	16" et +
D1 4 FC	8' 6" ou 9' 4"	12" et 13"	975 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et +
D2 4 FC	8' 6" ou 9' 4"	11"	750 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	12" et 13"
D3 4 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et +	750 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	10"
2 FCC	8' 6" ou 9' 4"	11"	575 \$ /mille pmp
	2 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et +

FC : face claire ou côté sans défaut. Les billes doivent être fraîchement coupées et provenir de tiges vivantes. ¹ Défaut de bout : aucun pour AA-AD-D2 (11") et un de 2" à 4" centré (diamètre 14" et +) pour les autres. Le diamètre maximum au gros bout est de 30" à 8 pieds. Les nœuds doivent être sains et d'un diamètre maximum de 3".

SCIERIE ARBOTEK INC. / ST-JUST JIMMY DESCHENES 418-244-3691 / TABLE INTERNATIONALE		
Essence	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Érable qualité déroulage. Longueurs de 9' 6" à 10' 6".		
Prime+ 4 FC jusqu'à 33 % cœur	16" et +	1 750 \$ /mille pmp
Prime 4 FC jusqu'à 33 % cœur	12", 13" et +	1 400 \$ /mille pmp
1V 4 FC 33 % cœur	12" et +	1 100 \$ /mille pmp
2V Petits défauts 33 % cœur	11"	850 \$ /mille pmp
2V 4 FC 33 % cœur	10" et +	850 \$ /mille pmp
3V 4 FC jusqu'à 33 % cœur		650 \$ /mille pmp
Bouleau blanc qualité sciage. Longueurs de 9' 6" et plus.		
#1 2 FC et +	14" et +	600 \$ /mille pmp
#2 2 FC et +	10" à 13"	425 \$ /mille pmp
#3 2 FC et +	9"	375 \$ /mille pmp
#3 1 FC et +	12"	375 \$ /mille pmp
#4 2 FC et +	8"	275 \$ /mille pmp
#4 0 FC	9" et +	275 \$ /mille pmp
Bouleau blanc et merisier qualité déroulage. Longueurs de 8' 9" à 10' 6".		
Prime+ 4 FC	16" et +	1 750 \$ /mille pmp
Prime 4 FC	14" et +	1 400 \$ /mille pmp
1V 4 FC	12", 13" et +	1 000 \$ /mille pmp
2V Petits défauts	12" et +	850 \$ /mille pmp
2V 4 FC	11"	850 \$ /mille pmp
3V 4 FC billot droit	10"	600 \$ /mille pmp
Érable qualité sciage. Longueurs de 8' 4" et plus.		
#1 2 FC et + 1/2 cœur ou -	14" et +	575 \$ /mille pmp
#2 2 FC et + 1/2 cœur ou -	10" à 13"	475 \$ /mille pmp
#3 2 FC et + plus de 1/2 cœur	10" et +	350 \$ /mille pmp
#4 2 FC et + 1/2 cœur ou -	9"	350 \$ /mille pmp
#4 1 FC	10"	350 \$ /mille pmp
Palette 0 F	9" et +	225 \$ /mille pmp
Merisier qualité sciage. Longueurs de 8' 4" et plus.		
#1 2 FC et +	14" et +	600 \$ /mille pmp
#2 2 FC et +	10" à 13"	425 \$ /mille pmp
#3 2 FC et +	9"	375 \$ /mille pmp
#3 1 FC et +	12"	375 \$ /mille pmp
#4 2 FC et +	8"	275 \$ /mille pmp
#4 0 FC	9" et +	275 \$ /mille pmp
Plaine qualité sciage. Longueurs de 8' 4" et plus, écorce lisse.		
#1 3 FC et + 1/2 cœur ou -	10" et +	350 \$ /mille pmp
#2 2 FC et + plus de 1/2 cœur	10"	275 \$ /mille pmp
Palette 0 FC		200 \$ /mille pmp

Contactez l'acheteur avant de produire. L'acheteur se déplace pour conseiller et aider le producteur à optimiser la valeur des tiges. FC = face claire. Les billes doivent être fraîchement coupées. Les billes provenant d'érablières et ayant déjà été entaillées seront refusées. Pour l'érable qualité sciage #1 et #2, l'acheteur accepte au maximum 1/3 du diamètre en pourriture. **Arrêt des achats de hêtre.**

SCIERIE ST-FABIEN INC. / ST-FABIEN DANIEL LÉVESQUE OU MATHILDE BENSCH 418-869-2761, 418-750-8768			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bouleaux	8' 4"	6" et +	210 \$ /corde 8'
	8' 4"	6" et +	215 \$ /corde 8' *
	7' 5"	6" et +	195 \$ /corde 7'
	7' 5"	6" et +	200 \$ /corde 7' *

* Prix à l'Ouest de la MRC de Rivière-du-Loup. Communiquer avec la Scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chicots et le bois sec ne sont pas acceptés. Bonus possible sous certaines conditions.

TREMBLE

BARDEAUX ET CÈDRES ST-HONORÉ INC. / ST-HONORÉ JEAN CARRIER 418-485-6716

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 6"	6" et +	220 \$ /corde 8'

Le prix peut varier selon le volume produit par le producteur. Prendre entente avec l'acheteur avant de produire. Aucune pourriture.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 4"	6" et +	200 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

GROUPE NBG INC. / RIVIÈRE-BLEUE JEAN-MARIE OUELLET 418-899-6786

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble sciage ¹	8' 6"	6" et +	205 \$ /corde 8'
Tremble palette ²	8' 6"	4" et +	130 \$ /corde 8'

Communiquez avec Jean-Marie Ouellet avant de produire. Le bois doit être récent (pas de décoloration). La longueur cible est de 8' 6", la surlongueur minimum étant de 4". Les billes doivent être exemptes de courbe, de trou, de fourche ou de chicot et toutes les branches et les nœuds doivent être coupés au ras du tronc.

¹ Une carie de moins du quart de la surface sera tolérée pour les 8" et plus. Aucune carie pour les 6" et 7". **Pas de peuplier baumier.**

² Un maximum de 10 % du volume total des livraisons sera accepté pour cette catégorie. **Tout peuplier livré sera payé selon ce produit.**

LES BOIS STÉ-GAU ENR. STEVE GAUVIN 418-356-5591 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble 1	8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	11"	315 \$ /mille pmp
2	8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	12" et 13"	
3	8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	14" et +	

L'usine accepte les billes provenant du premier tronçon de 16' des tiges. Aucune carie acceptée.

¹ 4 faces claires exigées, aucun défaut admissible.

² 3 faces claires exigées, défaut maximum admissible : 1 nœud de 2 pouces ou moins.

³ 3 faces claires exigées, défaut maximum admissible : 2 nœuds de 2 pouces ou moins sur une seule face.

SCIERIE ST-FABIEN INC. / ST-FABIEN DANIEL LÉVESQUE OU MATHILDE BENSCH 418-869-2761, 418-750-8768

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 4"	5" et +	205 \$ /corde 8'
	8' 4"	5" et +	210 \$ /corde 8' *
	7' 5"	5" et +	190 \$ /corde 7'
	7' 5"	5" et +	195 \$ /corde 7' *

* Prix à l'Ouest de la MRC de Rivière-du-Loup. Communiquer avec la Scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chicots et le bois sec ne sont pas acceptés. **Le peuplier baumier n'est pas accepté.** Bonus possible sous certaines conditions.

ACCREDITATION D'ENTREPRENEURS FORESTIERS

Vous souhaitez réaliser des travaux de récolte avec des professionnels sur vos propriétés ? Vous voulez être assurés que les règlements et les saines pratiques d'intervention seront respectés ?

Afin de répondre à une demande grandissante des propriétaires de forêts privées pour des travailleurs sylvicoles compétents et de confiance pour la réalisation de travaux d'aménagement, nous avons mis sur pieds une accréditation d'entrepreneurs afin de regrouper ceux qui œuvrent dans notre région.

Les avantages sont nombreux de choisir un des entrepreneurs accrédités pour vos travaux puisqu'ils communiquent régulièrement avec le Syndicat pour s'assurer des différents marchés en place et pour l'optimisation du transport pour les différents volumes récoltés chez vous. De plus, le personnel du Syndicat s'assure que les entrepreneurs possèdent l'ensemble des éléments pour faire un travail de qualité dans les règles de l'art.

Le fait d'exécuter vos travaux avec un entrepreneur accrédité vous permettra d'avoir accès à un entrepreneur fiable et sérieux qui réalisera vos travaux en tenant compte de vos demandes et de vos exigences. Nous avons pour but d'améliorer le lien de confiance entre les entrepreneurs forestiers et les producteurs de bois. Votre rôle en tant que producteurs de bois est de choisir votre entrepreneur en fonction des travaux à accomplir et d'établir une entente claire et de préférence écrite sur vos exigences et bien sûr par la suite, de transmettre votre appréciation des services obtenus à votre Syndicat.

Les entrepreneurs intéressés à se joindre à l'accréditation peuvent contacter le personnel du Syndicat pour obtenir plus d'information.

Vincent Dubé, tech. f.

Entrepreneurs accrédités

Éric Martineau

**418-248-1473, bureau
418-241-6285, cellulaire**

Montmagny

Équipement : multifonctionnelle

Excavation Gaston Bouchard

**418-354-2981, bureau
418-860-1387, cellulaire**

St-Roch-des-Aulnaies

Équipement : multifonctionnelle et porteur

Jimmy Charland

**418-359-2096, bureau
418-356-6787, cellulaire**

Sainte-Félicité

Équipement : multifonctionnelle et porteur

Les entreprises AKT inc.

418-957-9217, bureau

Lac-Etchemin

Équipement : multifonctionnel, porteur, camion-remorque et autochargeuse

Les Multibois Gilbert inc.

418-957-9217, bureau

St-Georges

Équipement : multifonctionnelle, porteur et excavatrice

État des marchés des produits forestiers

Nous vivons actuellement la troisième plus longue période d'expansion économique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Souvent qualifiée de timide en raison d'une croissance lente, la reprise économique se poursuit depuis plus de huit ans et motive en grande partie la demande croissante pour bon nombre de produits forestiers (pâte de bois, panneaux, bois d'œuvre et produits de bois à valeur ajoutée). Autant les marchés émergents, la Chine en tête de proue, que le traditionnel marché américain, se sont avérés de formidables débouchés pour les produits forestiers canadiens. Parallèlement, de nombreux phénomènes ponctuels et structurels sont venus altérer l'offre et la demande de produits forestiers sur les marchés nord-américains.

L'**amélioration du marché de la construction** et de la rénovation domiciliaire aux États-Unis a propulsé la demande pour les produits de construction en bois. Les analystes s'accordent pour dire que ce marché n'a toujours pas atteint son plein potentiel.

La **bonne tenue de l'économie** entraîne une hausse de la demande des papiers d'emballage et autres cartons. Ceci est attribuable à l'effervescence économique qui accroît le commerce traditionnel d'une part, et par la progression des achats en ligne qui nécessitent davantage d'emballage individuel d'autre part.

La **baisse du dollar canadien** a amélioré la concurrence des produits forestiers canadiens sur les marchés internationaux. À titre d'exemple, les exportateurs canadiens génèrent actuellement un revenu en dollars canadiens 26 % plus important sur la vente d'un même panier de produits vendu en dollars américains qu'il y a cinq ans.

Les **contraintes à l'importation des papiers recyclés en Chine** ont contribué à rehausser l'importation de pâte de bois par ce pays. Les papeteries chinoises n'ont d'autre choix que de substituer la pâte recyclée par de la pâte de bois de fibre vierge puisque de nouveaux règlements environnementaux forcent la fermeture d'usines de recyclage de pâte chinoises.

Les **ennuis mécaniques simultanés** de plusieurs usines à travers le monde réduisent l'offre de pâte de bois sur les marchés alors que la demande s'accroît.

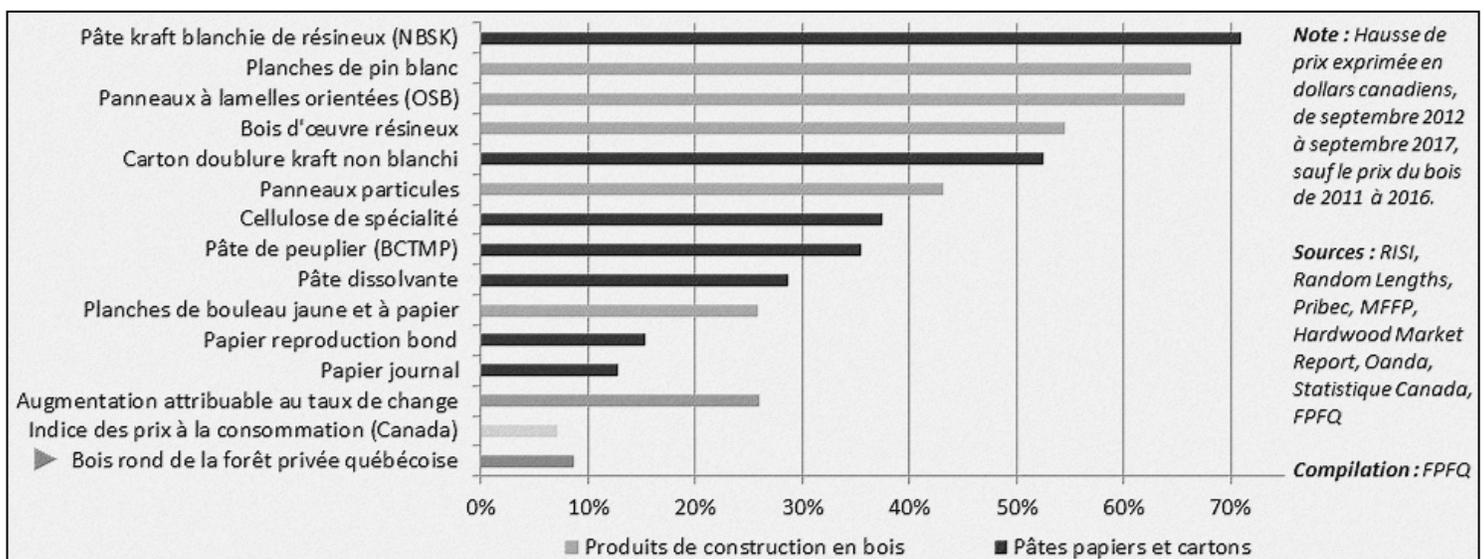
L'**ère numérique** provoque une diminution structurelle de la demande pour les papiers d'impression. Certaines papeteries convertissent leurs installations, d'autres ferment.

La **sévérité des catastrophes naturelles** a causé un ralentissement de la cadence de production et une complication des approvisionnements en bois de plusieurs usines. Les feux de forêt en Colombie-Britannique ont heurté plusieurs scieries et usines de panneaux, tandis que les ouragans ont forcé la fermeture temporaire de certaines usines de pâtes, papiers et cartons aux États-Unis. Qui plus est, plusieurs régions nécessiteront des produits de construction en bois pour répondre aux efforts de réparation et de reconstruction.

La hausse de la demande, l'évolution de l'offre et la baisse du taux de change ont favorisé une hausse du prix des produits finis sur les marchés qui va bien au-delà de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC). Au cours des cinq dernières années, la très grande majorité des produits forestiers a connu des hausses de prix appréciables au bénéfice de l'industrie forestière.

PROTECTIONNISME SUR LES MARCHÉS DES PRODUITS FORESTIERS

Le protectionnisme devient un frein majeur au développement de l'industrie forestière canadienne dont la stratégie commerciale repose essentiellement sur les exportations. Notamment, la détérioration des relations commerciales avec les États-Unis doit inquiéter les acteurs de la filière forestière. Après tout, il s'agit du client le plus important de l'industrie forestière canadienne puisque 69 % des produits forestiers exportés y sont destinés.



Voici quelques exemples de cette politique économique qui risque de heurter l'industrie :

L'industrie canadienne subit les foudres des États-Unis par le biais de l'imposition de droits compensateurs et antidumping de 9,92 % à 23,76 % sur le bois d'œuvre. Ces droits qui totalisaient jusqu'à récemment près de 27 % sont sujets à révision et pourraient être confirmés de manière définitive prochainement. Jusqu'à présent, la demande sur les marchés pour le bois d'œuvre canadien s'est maintenue, permettant aux scieurs canadiens de refilet cette hausse de coût aux consommateurs. Néanmoins, ces taxes désavantagent indûment l'industrie canadienne qui sera la première à souffrir lorsque la demande diminuera.

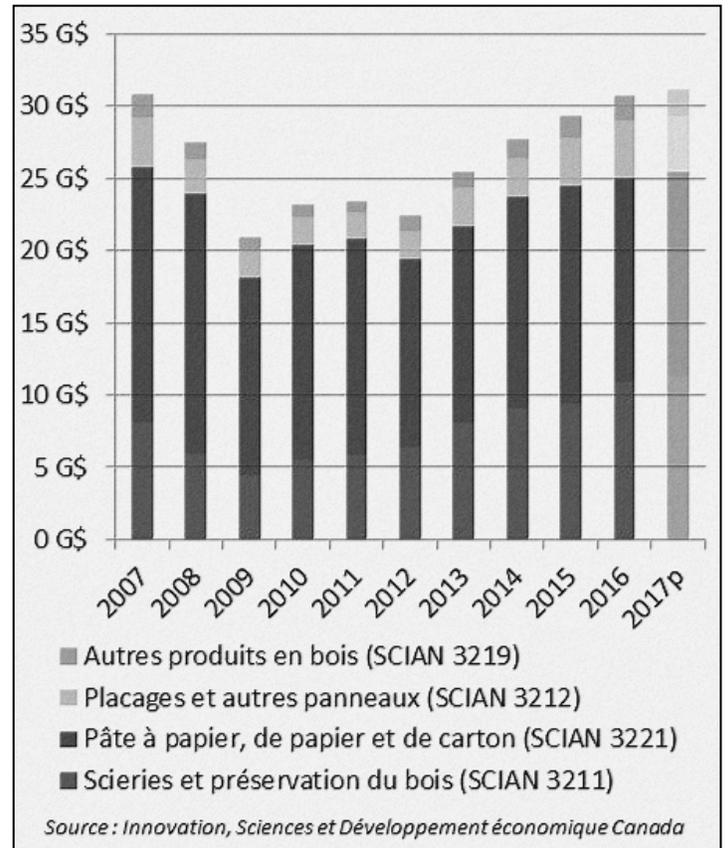
Le déclenchement d'une nouvelle enquête sur les exportations canadiennes de papier non couché à base de pâte mécanique (ex. : papier journal) est une récente source de préoccupation. Dix papeteries québécoises sont potentiellement visées par cette démarche américaine. L'imposition d'une taxe provoquerait une destruction accélérée de la demande pour ces papiers puisque les consommateurs pivoteront naturellement vers des solutions numériques plutôt que d'assumer des charges plus importantes générées par les taxes. Un jugement négatif dans ce dossier occasionnerait un effet domino sur les scieries qui écoulent leurs copeaux à ces papeteries.

Les droits compensateurs et antidumping sur le papier surcalendré affectent déjà quatre papeteries canadiennes, dont celle de Produits forestiers Résolu à Kénogami. Les tarifs supplémentaires d'environ 20 % imposés depuis plus de deux ans constituent un fardeau de plusieurs dizaines de millions de dollars pour ces compagnies.

La renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) s'avère ardue en raison des exigences américaines quasi inacceptables pour les gouvernements canadien et mexicain. Il est de moins en moins clair que l'administration Trump désire en venir à une entente négociée avec ses voisins. Mettre fin à un partenariat commercial d'une telle ampleur ne sera pas évident pour le président, puisqu'il devra solliciter l'accord du Congrès américain qui semble beaucoup plus enclin à défendre l'entente commerciale. Advenant sa terminaison, les relations commerciales avec les États-Unis se complexifieront.



Il serait dommage que ce protectionnisme vienne briser l'élan de l'industrie forestière. Les exportations canadiennes ont franchi le cap des 30 milliards de dollars en 2016 et pourraient surpasser ce niveau en 2017 (+3,7 % pour la période de janvier à août). La reprise est particulièrement perceptible depuis 2012 alors que la valeur des exportations a crû à un rythme annuel composé de 8,2 %.



L'IMPACT POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS

La hausse de prix pour les produits forestiers ne s'est pas transposée avec la même amplitude dans le marché du bois rond. Ceci s'explique par une hausse de l'offre de bois rond sur les marchés. La production est vigoureuse en forêt privée et l'activité en forêt publique s'est accélérée depuis l'implantation du nouveau régime forestier en 2013. La liquidation des peuplements résineux affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette empirera la situation.

La suspension temporaire des droits sur le bois d'œuvre au cours de l'automne aura permis à certaines scieries d'augmenter les prix offerts aux producteurs pour les billes de sciage résineux de bonne dimension. Pourront-elles maintenir ces prix maintenant que ces droits sont réactivés?

Source : Vincent Miville, ing.f. M.Sc., FPFQ

Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

LA FORÊT PRIVÉE DUREMENT AFFECTÉE

Les superficies touchées

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette poursuit sa progression en forêt privée. À l'été 2017, l'inventaire aérien effectué par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a dénombré 912 838 hectares de boisés privés affectés par l'insecte. La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) estime que 15 000 propriétaires de boisés subissent actuellement les conséquences de cette épidémie à divers degrés.

Superficies infestées par la tordeuse lors du dernier inventaire disponible (été 2017)

Région administrative	Superficie forêt privée (ha)	Forêt privée infestée 2016 (ha)	Forêt privée infestée 2017 (ha)	Progression 2016/2017	Proportion de la forêt privée infestée
Abitibi-Témiscamingue	410 900	49 846	44 827	-10 %	11 %
Bas-Saint-Laurent	833 763	441 727	498 129	13 %	60 %
Capitale-Nationale	517 800	1 328	3 054	130 %	1 %
Côte-Nord	162 700	128 819	136 758	6 %	84 %
Gaspésie	327 700	48 157	148 415	208 %	45 %
Laurentides	481 000	75	485	542 %	0 %
Mauricie	567 700	91	56	-39 %	0 %
Saguenay-Lac-St-Jean	460 500	178 338	81 114	-55 %	18 %
Total Québec	7 137 600	848 381	912 838	8 %	13 %

Source : MFFP, Aires infestées par la TBE au Québec, Note : L'inventaire n'a pas été réalisé dans toutes les régions du Québec

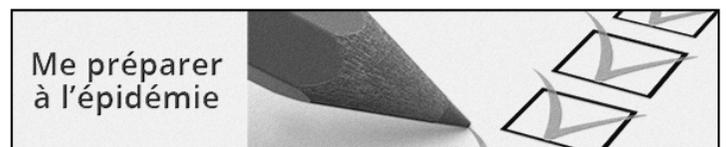


Afin d'aider les propriétaires de boisés à suivre l'épidémie et obtenir les informations **essentiels** sur la gestion d'un lot boisé en période d'épidémie, une page Web a été créée sur le site : foretprivée.ca/tordeuse de la Fédération des producteurs de forestiers du Québec (FPFQ).

UN NOUVEL OUTIL POUR SUIVRE L'ÉPIDÉMIE

On y retrouve entre autres une carte interactive permettant de visualiser l'épidémie et vérifier si un peuplement forestier vulnérable à l'insecte est présent dans un boisé pour les régions des Appalaches, du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière, de la Gaspésie et de la région de Québec. Les cartes des peuplements vulnérables de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont en préparation par le MFFP. En entrant l'adresse civique d'une propriété, il est possible d'évaluer la situation d'un boisé par rapport à l'épidémie en cours. La carte tordeuse utilise des fonctions similaires à une carte de Google Maps.

La FPFQ collabore avec le MFFP et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées pour obtenir les informations sur les peuplements forestiers vulnérables.



Il est possible de se préparer à la venue de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Voici quelques conseils et références utiles pour les propriétaires de boisés :

5 CONSEILS POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

La FPFQ propose cinq conseils et références utiles pour les propriétaires de boisés.

1. **Consultez la carte interactive pour suivre l'évolution de l'épidémie**
2. **Joignez un conseiller forestier pour obtenir un soutien professionnel**

Il existe une centaine de conseillers forestiers œuvrant dans toutes les régions du Québec. Ces conseillers œuvrent au sein de firmes d'ingénieurs forestiers, de coopératives forestières, de groupements forestiers ou d'un syndicat et office de producteurs forestiers. Ces experts pourront vous aider dans votre travail pour diminuer les impacts potentiels de l'insecte sur votre boisé.

3. Faites faire un plan d'aménagement forestier

Un plan d'aménagement forestier vous informera sur la composition forestière de vos lots boisés, ce qui facilitera l'identification des peuplements vulnérables à l'insecte. Vous aurez ainsi des conseils professionnels spécifiques à la situation de votre boisé. Pour être valide, un plan d'aménagement forestier doit être réalisé par un conseiller forestier.

Le plan d'aménagement forestier vous permettra de vous inscrire comme producteur forestier. Les aides et services destinés aux propriétaires de boisés visent principalement les producteurs forestiers enregistrés. Si vous détenez un boisé d'une superficie de 4 ha et plus, vous êtes admissible à devenir producteur forestier.

4. Diminuez la vulnérabilité de votre boisé par des travaux sylvicoles appropriés

La récolte des sapinières et pessières blanches matures avant l'arrivée de l'épidémie est le meilleur moyen d'éviter les pertes de bois. Cette récolte hâtive permet de favoriser l'établissement de jeunes peuplements plus diversifiés et donc plus résistants aux attaques de l'insecte.

Les autres travaux sylvicoles préventifs consistent à diminuer la présence de sapins et à modifier la composition du peuplement pour favoriser la présence d'essences moins vulnérables à l'insecte.

IMPORTANT

Les propriétaires auront un certain temps pour agir avant de perdre leur bois puisque quatre années rapprochées de défoliation grave sont nécessaires avant que les premiers arbres d'un peuplement forestier meurent. Par contre, il ne faut pas attendre à la dernière minute puisque vous aurez besoin de temps pour organiser un chantier et qu'il faut considérer la disponibilité des entrepreneurs forestiers.

Informez-vous des marchés disponibles pour vendre votre bois. Le syndicat ou l'office de producteurs forestiers de votre région est la principale source d'information pour les marchés disponibles et les prix offerts par les usines.

5. Abonnez-vous à nos outils d'information pour lire sur l'actualité forestière

Abonnez-vous gratuitement à l'infolettre Forêts de chez nous PLUS pour recevoir les informations d'actualité pertinentes pour les propriétaires de boisés.

Aimez notre page Facebook et voyez les articles ou les dossiers ayant trait au milieu forestier.

Source : FPFQ

PROGRAMME D'ARROSAGE SOPFIM

La SOPFIM prépare actuellement son programme d'arrosage 2018 pour la petite forêt privée. Pour ce faire, des analyses sont menées afin de déterminer les secteurs à arroser lesquels, seront constitués de peuplements aménagés de 21 à 60 ans, vulnérables aux dommages de la TBE. Prenez note que les superficies les plus susceptibles à subir de la mortalité seront priorisées dans la première année du programme de protection. Il reste des étapes à franchir avant d'effectuer les arrosages, notamment la signature des ententes avec les producteurs forestiers concernés, ce qui est prévu vers le début du mois de février 2018.

La période de réalisation des arrosages se déroule habituellement de la fin mai à la fin juin. La période d'application est passablement influencée par les conditions climatiques. Vous pouvez donc vous attendre à voir des avions et des hélicoptères survoler le territoire de la forêt privée très tôt le matin et en soirée pendant cette période.

Un plan de communication sera publié cet hiver aux partenaires de la forêt privée. Sachez que les Syndicats des producteurs forestiers, les Agences de mise en valeur, les Conseillers forestiers accrédités et le MFFP sont tous partenaires dans ce projet. Dans le même ordre d'idée, la SOPFIM se prépare à organiser des séances d'informations en région à l'hiver et au printemps 2018. Soyez attentifs et réceptifs par rapport aux suites à venir concernant le programme d'arrosage.

Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent



ERRATUM - PRINTEMPS 2017 – TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

Lors de la publication du printemps 2017, une erreur s'est introduite dans les graphiques présentés en ce qui concerne le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. Les superficies vulnérables sont trop élevées. Nous sommes désolés de cette fausseté et tentons de corriger l'information.

Activités de transfert de connaissances

FORMULAIRE D'INSCRIPTION	
Nom :	<i>Inscrivez-vous rapidement</i>
Adresse :	
Ville :	
Code postal :	
Téléphone résidence :	
Téléphone autre :	
<input type="checkbox"/> Façonnage des feuillus Samedi 24 février 2018	

Pour vous inscrire, remplir le formulaire ci-dessus et cocher les activités qui vous intéressent. Nous le faire parvenir par la poste ou par télécopieur au 418-856-2775. Vous pouvez aussi vous inscrire par courriel au spbcs@globetrotter.net ou rejoindre le Syndicat par téléphone au **418-856-4639**.

Ces activités vous sont offertes grâce à l'aide financière de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, ainsi qu'avec la participation du Syndicat.

Des frais de 25 \$ taxes incluses sont exigés par participants. Ces frais sont une dépense admissible aux fins d'impôts. Le paiement doit être fait le jour de l'activité et un reçu vous sera remis.

Vous devez vous inscrire au moins 15 jours avant la date prévue. La provenance des participants déterminera l'emplacement de l'activité. Les renseignements nécessaires vous seront communiqués quelques jours avant la date prévue.

FAÇONNAGE DES FEUILLUS : Journée pratique chez Scierie Arbotek à Saint-Just-de-Bretennière. La formation a pour but de familiariser les participants avec la méthode d'abattage et de tronçonnage recommandée pour les feuillus destinés au sciage et déroulage ainsi que les exigences d'achat et les critères de classification lors du mesurage à l'usine. Apporter votre dîner. Équipement de sécurité requis. **Samedi 24 février 2018.**

PRIX NETS AU CHEMIN DU PRODUCTEUR POUR LE BOIS DESTINÉ À LA PÂTE EN VIGUEUR EN 2018 SUR LA CÔTE-DU-SUD

Tremble 8 pieds	32.50 \$ /tonne métrique humide ⁽¹⁾
Feuillus durs 8 pieds	40.20 \$ /tonne métrique humide ⁽²⁾

⁽¹⁾ correspond à une valeur variant entre 111 \$ et 127 \$ la corde de 8 pi.
⁽²⁾ correspond à une valeur variant entre 153 \$ et 169 \$ la corde de 8 pi.
1 voyage équivaut à environ 34 TMH.

Publié trois (3) fois par année avec la contribution du fonds forestier des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

Distribution : aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Tirage : 3 200 exemplaires

Impression : Impressions Soleil

Dépôt légal : Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée à :

Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud
1120 6^e Avenue Bureau 400, La Pocatière (QC) G0R 1Z0
Tél. : (418) 856-4639, Télécopieur : (418) 856-2775

Courriel : spbcs@globetrotter.net

Site Internet : www.spbcs.ca

